

ILS EN PARLENT LE MIEUX

LES USAGERS

«Je me sens bien au LAMNA. Je m'entends bien avec tout le monde. Depuis que je suis arrivé en France et au LAMNA, j'ai rencontré des bonnes personnes. Aujourd'hui, je suis bien conseillé, accompagné et j'ai un hébergement. Les professionnels me donnent le courage de poursuivre mes rêves.»

L'ÉQUIPE PROFESSIONNELLE

«Les jeunes accompagnés ont une réelle démarche volontaire d'insertion, le LAMNA est un levier pour eux. On sent que notre travail est concret et sert pour leur avenir. Le plus important est de travailler en co-construction avec le jeune et d'adapter nos accompagnements en fonction des besoins et des situations.»

L'ENCADREMENT

«On constate chaque jour combien un accompagnement structuré et bienveillant est crucial pour ces jeunes. Il leur permet de se reconstruire après des parcours souvent traumatiques et de retrouver confiance en l'avenir. Notre rôle est de les guider vers l'autonomie et une insertion réussie dans la société.»



LIEU D'ACCUEIL POUR MINEURS NON ACCOMPAGNÉS (LAMNA)

METTRE À L'ABRI LES MNA EN LES HÉBERGEANT ET
LES ACCOMPAGNANT VERS L'AUTONOMIE



NOUS CONTACTER

LAMNA

17 bis boulevard Georges Perin

87000 LIMOGES

05.55.34.70.48

lamna@arsl.eu
es.lamna@arsl.eu

ARSL

Siège Social

8, rue Boileau - 1er étage

87350 PANAZOL

www.arsl.eu

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux !



www.arsl.eu



L'ASSOCIATION ARSL

L'ARSL est une association loi 1901 qui vise à lutter contre toutes les formes d'exclusions, dans ce cadre, elle intervient auprès de différents publics : personnes sans domicile fixe, personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale, personnes victimes de violences, mineurs non accompagnés, jeunes placés sous protection de l'enfance, demandeurs d'asile, personnes bénéficiaires d'une protection internationale.

Organisée en deux pôles d'activités, le pôle urgence insertion et le pôle citoyenneté avenir, l'ARSL est forte de son expérience depuis sa création en 1961. Les professionnels de l'ARSL interviennent au près de plus de 6 000 personnes chaque année et leur offre un accompagnement digne.

LE LAMNA

Depuis 2019, le Lieu d'Accueil pour Mineurs Non Accompagnés (LAMNA) offre aux mineurs non-accompagnés, un accompagnement global autour de la scolarité, de la santé, du parcours de régularisation, du droit au séjour, du logement, de la découverte de l'environnement, etc. Les jeunes sont hébergés dans des logements en diffus afin de travailler leur autonomie.

Le LAMNA relève des compétences du Conseil Départemental de la Haute-Vienne en mettant à l'abri les mineurs non accompagnés.

Ils sont entourés d'une équipe complémentaire où chaque professionnel détient un rôle spécifique dans la mise en oeuvre du projet pour l'enfant.

LES PARTENAIRES



Les acteurs de la protection de l'enfance.



Les acteurs du droit au séjour.



Les acteurs de la santé.



Les acteurs de la scolarisation et de l'insertion professionnelle.



Les acteurs du milieu associatif (culture, sport...).



Les acteurs en lien avec le logement (bailleurs sociaux et privés).



SES VALEURS



LE RESPECT

La considération de la situation du jeune et l'accompagnement vers un projet professionnel et personnel adapté.



LA SOLIDARITÉ

À travers l'échange entre les jeunes pour favoriser l'entraide, la discussion sur des situations similaires.



L'ÉQUITÉ

L'accompagnement est adapté selon les besoins, les moyens et les capacités de chaque jeune sans distinction.

LE PUBLIC ACCUEILLI

Les mineurs de 15 à 18 ans, non accompagnés, issus de l'immigration, confiés au titre de la Protection de l'Enfance par le Conseil Départemental de la Haute Vienne.

PARCOURS DE RÉGULARISATION

Évaluer la situation du jeune en lien avec les différentes étapes du parcours de régularisation.

Accompagner dans les différentes démarches consulaires pour solliciter les documents propres à chaque pays.

Aider à la constitution du dossier pour la préfecture.

INSERTION SCOLAIRE ET SOUTIEN DANS LES APPRENTISSAGES

Suivre et accompagner le jeune en lien avec les établissements scolaires et mettre en place un soutien scolaire, le cas échéant.

Proposer des immersions dans différents établissements pour définir un projet professionnel.

Accompagner à la réalisation du CV, de la lettre de motivation et dans la recherche d'entreprise pour l'alternance.

SANTÉ

Permettre au jeune de faire un bilan de santé, dans le cadre du parcours de santé protégé, en lien avec le Conseil Départemental.

Développer des partenariats en fonction des besoins des jeunes (sexualité, santé mentale...).

AUTONOMIE DANS LE LOGEMENT

Développer le vivre ensemble, la gestion de l'administratif, l'entretien du logement, le partage des tâches.

Proposer des ateliers de sensibilisation autour des sujets de la vie quotidienne.

Accompagner le jeune dans la gestion d'un budget.